



Association des Commissions Scolaires
de la Côte-Nord

CSLE – 318M
C. G. – LOI ÉLECTORALE

COMMISSION SPÉCIALE SUR LA LOI ÉLECTORALE

**Mémoire de
l'Association des commissions scolaires
de la Côte-Nord**

Janvier 2006



Association des Commissions Scolaires
de la Côte-Nord

COMMISSION SPÉCIALE SUR LA LOI ÉLECTORALE

**Mémoire de
l'Association des commissions scolaires
de la Côte-Nord**

Janvier 2006

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| Introduction | 1 |
| Description de l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord | 1 |
| Description du territoire de l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord | 5 |
| Commentaires et observations | 6 |
| Conclusion et recommandations | 9 |

INTRODUCTION

En décembre 2004, le gouvernement a déposé un avant-projet de loi remplaçant la loi électorale. Une commission spéciale sur la Loi électorale a été formé pour étudier cet avant-projet de loi et lui a confié le mandat de consulter la population.

L'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord est heureuse de vous présenter son opinion sur cette question importante qu'est la révision du mode de scrutin.

DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA CÔTE-NORD

L'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord est l'organisme qui représente les commissions scolaires de la Côte-Nord.

Elle regroupe les commissions scolaires de l'Estuaire, du Littoral, du Fer et de la Moyenne Côte-Nord. Pour les commissions scolaires de l'Estuaire, du Fer et de la Moyenne Côte-Nord elles sont dirigées par un conseil des commissaires élus au suffrage universel. En ce qui a trait à la Commission scolaire du Littoral, un administrateur nommé suite à l'adoption du projet de Loi 41 par le gouvernement du Québec en avril 1967 et elle a un statut particulier. Elles doivent toutes rendre compte des services rendus à la population.

Elle couvre le territoire s'étendant de Tadoussac à Blanc-Sablon y incluant Fermont et Schefferville.

Sa mission est de promouvoir l'intérêt de l'éducation sur la Côte-Nord et de collaborer à son progrès.

Ses objectifs généraux sont d'assurer la concertation entre ses membres; développer un partenariat avec les autres intervenants des milieux éducatif, économique, politique et social; de défendre les intérêts communs des commissions scolaires de la Côte-Nord.

Ses objectifs spécifiques sont de prendre toute initiative susceptible d'augmenter l'implication des membres et ce, dans le respect de la mission de l'Association; de prendre toute initiative susceptible de défendre, protéger et développer les intérêts des membres et ce, dans le respect de sa mission; d'agir comme intervenant régional pour et au nom de la Fédération des commissions scolaires du Québec dont toutes les commissions scolaires de la Côte-Nord sont membres conformément au protocole d'entente convenu avec celle-ci; de prendre toute initiative susceptible de créer des liens avec les autres intervenants.

Les commissions scolaires de la Côte-Nord dispensent des services à quelque 14 000 élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle répartis dans 76 écoles ou centres de formation.

Elles engagent au delà de 2 400 personnels et administrent des budgets d'au delà de 150 millions de dollars.

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE L'ASSOCIATION

Le territoire de l'Association correspond au territoire de la vaste région Côte-Nord. Il s'étend de Tadoussac à Blanc Sablon (1280 km) et comprend l'Île d'Anticosti ainsi que les villes de Fermont et Schefferville situées au nord.

À quelques personnes près, selon nos informations en 2004 la population s'élevait à 96 500 habitants.

La population se répartit entre cinq MRC et un territoire municipalisé soit la municipalité de la Basse Côte-Nord et s'établit comme suit :

| | |
|-------------------|---------------|
| Sept-Rivières : | 34 310 (36 %) |
| Manicouagan : | 33 180 (34 %) |
| Haute Côte-Nord : | 12 725 (13 %) |
| Minganie : | 6 610 (7 %) |
| Basse Côte-Nord : | 5 550 (6 %) |
| Caniapiscau : | 4 125 (4 %) |

Les francophones regroupent 85 % de la population. En ce qui a trait au territoire de la municipalité de la Basse Côte-Nord, il est composé majoritairement d'anglophones. Pour leur part les autochtones sont approximativement 8 050 dont 525 Naskapis (1 communauté) et 7 525 innus (8 communautés)

Le rapport entre les hommes et les femmes est de 104 femmes pour 100 hommes pour une répartition de 49 196 femmes et 47 304 hommes.

Actuellement, deux circonscriptions électorales se situent sur notre territoire. La circonscription de René Lévesque qui regroupe les territoires de la MRC de la Haute Côte-Nord et de Manicouagan. Au 20 février 2006, le nombre d'électeurs se chiffrait à 34 832.

La circonscription de Duplessis regroupe les territoires des MRC Caniapiscau, Minganie, Sept-Rivières et la municipalité de la Basse Côte-Nord. Au 20 février 2006, le nombre d'électeurs se chiffrait à 36 571. Signalons que cette circonscription a des particularités importantes. Des insulaires sur l'île d'Anticosti, la ville de Fermont situé au nord et des communautés isolées et non reliées au réseau routier québécois soit le territoire de la Basse Côte-Nord et Schefferville.

COMMENTAIRES et OBSERVATIONS

Maintenant que vous avez pris connaissance du portrait humain, politique et géographique de notre grande région, vous comprendrez dans la perspective de l'établissement d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire que l'importance à accorder à notre région dans la réalité québécoise guide notre réflexion.

La réforme du mode de scrutin doit continuer à assurer une forme de représentation locale ou régionale et un statut particulier doit être accordé à des régions comme la notre, compte tenu du portrait géopolitique et démographique de notre région et ce, pour en assurer une représentation équitable avec les milieux urbains. Nous sommes d'accord que l'électorat ait

plus de choix dans une représentation territoriale ou dans une région plurinomiale tout en tenant compte des réalités régionales.

La technologie et la compétition mondiale qui amènent les entreprises à rationaliser dans l'extraction des matières premières, sont de moins en moins créatrices d'emplois, contribuent à l'exode de nos jeunes vers les grands centres avec peu d'espoir de retour et privent les régions d'un dynamisme vital. Il importe pour la survie des régions que le changement proposé tienne compte de cette problématique qui affaiblit le pouvoir politique et humain des régions.

Notre société est en constante évolution et l'apport de l'immigration amène des courants de pensée et de cultures différentes dont nous devons tenir compte, et un gouvernement majoritaire, minoritaire ou de coalition élue à finalité proportionnelle, pourrait corriger certaines distorsions inhérentes au mode uninominal.

Et pour se faire, il serait préférable que l'électeur puisse voter distinctement pour le candidat de circonscription et pour une liste de partis ouverte, ce qui assurerait un véritable choix.

Quant à la représentation des femmes, des minorités ethnoculturelles et des autochtones à l'assemblée nationale, chaque parti devrait dans les régions plurinominales où ils s'avèrent nécessaire d'en assurer la présence sur leur liste de parti et ceci devrait être enchâssé dans la loi.

La représentation proportionnelle de ces groupes et des minorités serait ainsi sauvegardée et notre démocratie en serait renforcée et enrichie d'un tel apport tout en représentant fidèlement les courants de pensée nationale, régionale et locale.

Dans un deuxième temps, le premier ministre chef du gouvernement, détient l'essentiel du pouvoir politique et n'est élu que par les électeurs d'un seul comté. Il n'a selon nous, que peu d'imputabilité démocratique. Il doit être élu au suffrage universel à deux tours, pour lui assurer une légitimité de plus de 50 % et une vraie représentation de la majorité. Il y gagnerait en légitimité, tout en instaurant une confiance de l'électorat envers ses institutions.

Il est entendu qu'une approche d'un nouveau mode de scrutin pour le Québec, ne se fera pas sans heurt et ne doit pas être le seul fait d'un parti au pouvoir ou autre, c'est trop important. La population doit être consultée, informée et doit pouvoir se prononcer par référendum sur cette nouvelle approche, sinon il pourrait y avoir un affaiblissement de l'État, par le désengagement de l'électorat à participer à l'exercice important et nécessaire de son droit de vote.

La participation active de l'électeur dans ses institutions politiques est un gage d'une société saine et en évolution. Si l'on veut changer le système du mode de scrutin actuel, il faut y aller à fond et non juste avec certaines mesures cosmétiques pour favoriser quelques partis de l'électorat. C'est le prix à payer pour avoir une démocratie qui tient compte des courants changeants et en constante évolution de notre société.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En prenant en considération les réalités géographiques et démographiques que nous avons décrites précédemment nous demandons la reconnaissance d'un statut d'exception pour la région de la Côte-Nord. Rappelons que l'avant-projet sur la réforme de la Loi électorale propose le maintien d'une circonscription pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine et la création d'une circonscription pour le Nunavik. Lorsqu'on examine les motifs qui ont mené à la définition d'un statut particulier pour ces deux circonscriptions, ces motifs correspondent également aux réalités de la Côte-Nord.

Donc, compte tenu de la superficie de la Côte-Nord (le quart de la superficie du Québec), de sa population dispersée sur l'ensemble d'un très vaste territoire, de l'isolement de certaines de nos collectivités soit le territoire de la Basse Côte-Nord et les communautés de Fermont et Schefferville.

L'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord **recommande** à la commission spéciale sur la Loi électorale :

- 1- de reconnaître un statut d'exception pour la région de la Côte-Nord;
- 2- d'y maintenir deux circonscriptions électorales lesquelles permettront de former un seul district.
- 3- de poursuivre la réflexion sur les enjeux liés à notre système électoral pour rechercher une mécanique pour soumettre l'élection du premier ministre du Québec au suffrage universel.
- 4- de soumettre le projet de mode de scrutin convenu à l'assemblée nationale par référendum auprès de la population.

En terminant nous insistons pour que les électrices et électeurs de la Côte-Nord puissent se reconnaître dans les changements apportés en ce qui a trait au sentiment d'appartenance envers leur région ainsi qu'envers les députés appelés à les représenter.

L'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord remercie les membres de la commission spéciale sur la Loi électorale de leur attention et souhaite que ses recommandations soient retenues.